



SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
(YVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 31 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

**Présidence** : Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présents** : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Maurice IMBARD.

**Absents excusés** : M. Henri LANCELIN pouvoir à Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS pouvoir à Mme Sonia BRAU, M. Claude COUTON pouvoir à M. Vladimir BOIRE, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à Mme Jessica BULLIER, Mme Fanny ACHART-VICTOR pouvoir à Mme Brigitte AUBONNET, M. Christophe CAPRONI pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à M. Maurice IMBARD, M. Georges DEGROOTE pouvoir à Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Lydie DUCHON.

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 33

**Réf : 2023/05/11 – OBJET : Vœu contre la violence, la haine et l'intolérance de tous les extrêmes.**

**Le Conseil municipal,**

Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que, d'une part, face aux actes de violences survenus ces derniers temps, notamment à l'occasion du 1<sup>er</sup> mai dernier, à l'égard des forces de police chargées du maintien de l'ordre et de la sécurité publique lors des mouvements à caractère revendicatif ou des manifestations d'expression collective des idées et des opinions et, d'autre part, face au comportement de groupes d'extrême-droite n'hésitant pas à user de subterfuge, de tromperie, pour louer une salle communale dans la Maison des Associations portant le nom de Simone Veil, personnalité victime de la barbarie nazie, afin de distiller en toute impunité leur idéologie de haine sous un habillage prétendument artistique, il appartient aux élus de la République que sont les conseillers municipaux quelle que soit leur obédience partisane, de rappeler un certain nombre de principes à propos desquels il convient de ne pas transiger pour garantir et maintenir la paix civile,

Considérant qu'à cette fin, il est proposé à l'assemblée communale d'adopter le vœu exposé ci-après,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20230531-2023-05-11-DE  
Date de réception préfecture : 05/06/2023

## DELIBERE

### Article unique : A l'unanimité, ADOPTE LE VŒU :

- Qu'aucune revendication ne saurait justifier des violences contre nos forces de l'ordre ou contre nos institutions. Qu'aucune crise sociale ne saurait expliquer la volonté de se défouler sur les biens publics ou conduire à la dégradation de biens privés.
- Qu'aucune idéologie, aucun mouvement prônant la violence ou la haine d'une race ou d'une religion ne devrait pouvoir s'épanouir dans notre espace public.
- De dire Non aux violences, non aux mensonges, non à l'extrémisme, non à l'intolérance, d'où qu'ils viennent !

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture le : - 5 JUIN 2023  
et par publication en ligne le : - 5 JUIN 2023

Saint-Cyr-l'École,  
le : - 5 JUIN 2023

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



**Vladimir BOIRE**  
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20230531-2023-05-11-DE  
Date de réception préfecture : 05/06/2023